

⑫ DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITE

A3

⑭ Date de dépôt : 07.01.94.

⑮ Priorité : 07.01.93 IT 93000001.

⑯ Date de la mise à disposition du public de la demande : 08.07.94 Bulletin 94/27.

⑰ Les certificats d'utilité ne sont pas soumis à la procédure de rapport de recherche.

⑱ Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑲ Demandeur(s) : «FINDUCK (S.R.L.)» — IT.

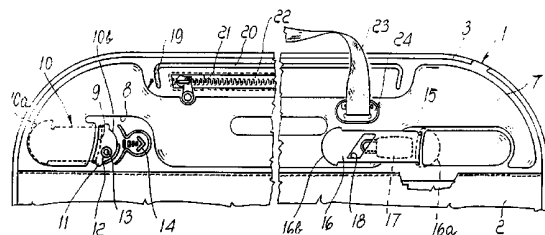
⑳ Inventeur(s) : Giovannella Gioia.

㉑ Titulaire(s) :

㉒ Mandataire : Cabinet Monnier.

㉓ Garniture de finition pour sacs, valises ou analogues.

㉔ Elle comporte un panneau protecteur (1) réalisé en un matériau matelassé approprié pour être appliqué sur la face frontale de la valise et disposé longitudinalement sur sa face frontale, de manière à suivre partiellement son bord. Au moins une fente (9) est formée sur le panneau protecteur et constitue l'ouverture d'un compartiment destiné à recevoir une étiquette (10) sur laquelle on peut porter des indications d'identification appropriées. La garniture comporte en outre un élément de renfort (25) qui est constitué par une bande de matière plastique thermoformée appliquée sur la surface supérieure de la valise et qui forme deux renflements (29) qui sont disposés symétriquement par rapport à une zone centrale concave (30) destinée à servir de siège à la poignée (31) de la valise.



La présente invention concerne une garniture de finition pour sacs, valises et analogues.

Comme cela est bien connu les sacs et les valises réalisés en matériaux souples, particulièrement en tissu résistant et analogues, sont couramment et largement utilisés. Ces sacs et valises sont souvent réalisés de manière à présenter une pluralité de compartiments et des poches extérieures et analogues.

En fabriquant ces valises il est généralement nécessaire de prévoir quelques zones avec des protections appropriées ou avec des éléments raidisseurs particulièrement dans les zones qui sont sollicitées le plus intensément ou exposées à des coups, telles que les fixations des poignées pour porter ou tirer lesdits articles.

Un objet principal de la présente invention est de prévoir une garniture optimisée de sacs et de valises contribuant particulièrement à protéger et raidir leurs parties les plus exposées. Dans le cadre de ce but, un objet particulier de la présente invention est de prévoir une garniture pour des sacs et des valises qui est de conception simple, très solide, fiable et à usages multiples.

A ces effets il est prévu selon la présente invention une garniture pour des sacs, des valises et analogues qui est caractérisée en ce qu'elle comporte un panneau protecteur réalisé en une matière matelassée qui peut être appliquée sur la face frontale desdits articles et en ce qu'elle est disposée longitudinalement sur cette face frontale de manière à suivre partiellement son bord, une fente au moins étant formée sur ledit panneau protecteur pour constituer l'ouverture d'un compartiment destiné à recevoir une étiquette qui peut être dégagée partiellement et susceptible de porter des inscriptions d'identification appropriée.

La garniture comporte de plus un élément de renfort constitué par une bande de matière plastique thermo-formée propre à être appliqué sur la surface supérieure desdits articles et qui forme deux renflements disposés symétriquement par rapport à une zone centrale concave destinée à servir de siège pour la poignée de ladite valise ou analogue.

Le dessin annexé, donné à titre d'exemple, permettra de mieux comprendre l'invention, les caractéristiques qu'elle présente et les avantages qu'elle est susceptible de procurer :

Fig. 1 est une vue de côté d'un panneau protecteur frontal de la garniture de valise ou analogue selon la présente invention ;

Fig. 2 est une coupe transversale d'une partie du panneau

protecteur de fig. 1 ;

Fig. 3 est une vue de dessus d'une valise équipée d'un élément de renfort selon la présente invention ;

Fig. 4 est une coupe suivant 4-4 (fig. 3) ;

5 Fig. 5 est une vue d'un dispositif pour tirer la valise ou analogue.

En se reportant en particulier aux fig. 1 et 2 la référence numérique 1 désigne un panneau protecteur qui est appliqué contre la face frontale 2 de valises ou analogues, particulièrement celles qui sont
10 fabriquées en tissu. Le panneau 1 est disposé de telle façon qu'il protège la zone supérieure de la face frontale 2 et suit le profil arrondi de son bord qui est de façon conventionnelle entouré par un entourage 3.

Comme on peut le voir sur la coupe de fig. 2, le panneau protecteur
15 1 comporte une bande de matière matelassée qui est composée d'une paroi externe 4 réalisée en une matière thermo-plastique traitée de façon appropriée en vue de lui conférer une couleur stable, d'une couche intermédiaire 5 en matière expansée et d'une paroi interne 6 en tissu qui est destinée à assurer la résistance de la déchirure. La paroi externe 4 et
20 la paroi interne 6 sont soudées par haute fréquence au moins dans une zone périphérique de façon à comprimer la couche intermédiaire 5 ; le panneau est réuni rigidement à l'avant et au côté de la valise le long des bords de ladite zone périphérique au moyen de points de piqûre conventionnels ou analogue.

25 La partie où les parois 4 et 6 ne sont pas soudées forme en lieu et place une zone matelassée 7 qui est formée pour suivre au moins partiellement le profil du panneau.

Une fente 9 est formée sur un côté du panneau 1 dans une partie basse en retrait 8 de la zone 7 et constitue l'ouverture d'un compartiment destinée à recevoir une étiquette 10 sur laquelle les coordonnées
30 d'identification du propriétaire peuvent être inscrites. Ce compartiment est formé en tenant compte de la paroi sous-jacente de la valise.

L'étiquette 10 réalisée en une matière plastique semi-rigide est pourvue d'une tête en forme d'arc de cercle 10a et 10b à chacune de ses
35 deux extrémités. La première tête 10a est plus large de manière à former des épaulement convenables pour empêcher l'extraction complète de l'étiquette 10 hors de sa fente 9 alors que la seconde tête 10b est limitée par des languettes 11 de façon à former la patte de préhension de l'étiquette 10.

Un trou 12 est réalisé dans la seconde tête 10_b et forme le siège pour l'engagement d'une broche 13 qui émerge du panneau 1 pour retenir l'étiquette 10 dans sa position normale dans laquelle elle est insérée dans son compartiment. Pour enlever l'étiquette 10, il est donc nécessaire de la cintrer légèrement vers l'extérieur. De manière appropriée un symbole graphique 14 indiquant la direction d'extraction de l'étiquette 10 est imprimé sur le panneau 1 à l'avant de la fente 9.

Une autre fente 15 est réalisée de façon appropriée du côté opposé au compartiment de l'étiquette 10 et constitue l'ouverture d'un compartiment associé destiné à recevoir une poche 16 propre à contenir un cadenas 17 pour la valise ou analogue.

La poche 16 réalisée de préférence en matière plastique souple avec une face transparente, comporte à chacune de ses extrémités une tête en forme d'arc de cercle 16_a et 16_b. La première tête 16_a est prévue pour empêcher l'extraction complète de la poche 16 de la fente 15 alors que la seconde tête 16_b forme la patte de préhension pour ladite poche.

De plus la poche 16 comprend une ouverture 18 pour la mise en place et l'enlèvement du cadenas 17.

Dans sa partie supérieure la zone matelassée 7 est munie d'une dépression 19 qui s'étend longitudinalement le long de la plus grande partie de la longueur de ladite zone matelassée. Ladite dépression 19 est limitée par une arête 20 qui suit la forme de la surface externe du panneau 1. Une fente longitudinale 21 peut être prévue dans la région délimitée par ladite arête 20 et constitue l'ouverture d'une poche qui se situe en-dessous du panneau 1 ; ladite ouverture est fermée de façon appropriée au moyen d'une fermeture à glissière 22.

Si la valise ou analogue est pourvue de brides de transport 23, des rivets de fixation 24 sont montés à cet effet de façon à traverser le panneau 1 et à lier celles-ci à la zone matelassée 7.

Les fig. 3 et 4 illustrent un élément de renfort supérieur de la valise généralement repéré par la référence 25. Ledit élément de renfort 25 est constitué par une bande de matière plastique thermo-formée présentant une rigidité satisfaisante et une finition appropriée sur sa face extérieure.

L'élément de renfort 25 qui a substantiellement la même longueur que la valise est légèrement plus étroit que la bande 26 constituant le côté de cette valise. De plus l'élément de renfort 25 présente un bord incurvé 27 par lequel il est associé avec les parois frontales et avec les côtés de la valise ; de façon appropriée un entourage 28 est appli-

qué le long de la couture.

L'élément de renfort 25 forme deux renflements 29 qui sont disposés symétriquement par rapport à une zone centrale concave 30 ; ladite zone concave 30 est prévue pour former le siège d'une poignée 31 de la valise. La poignée 31 est fixée de façon rigide à la valise au moyen d'une paire de charnières 32 qui traversent l'élément de renfort 25 et qui fixent un panneau de raidissement 33 situé en dessous dudit élément.

Par conséquent dans sa position de travail, la poignée 31 est relevée, et la zone concave 30 forme l'espace nécessaire pour saisir ladite poignée (voir fig. 4). Au contraire dans sa position de repos la poignée 31 est repliée sur le côté à l'intérieur de ladite zone concave 30 (fig. 3).

De plus les renflements 29 de l'élément de renfort 25 procurent une protection appropriée contre les coups et analogues.

Enfin fig. 5 illustre un dispositif 34 pour tirer la valise ou analogue, fixé sur l'un des côtés 35, des roues étant ménagées dans une zone basse pour faire rouler la valise.

Le dispositif 34 est constitué par une poignée 36 qui est fixée au moyen d'un pivot 37 à l'une des extrémités d'un bras 38 réalisé de préférence par un fourreau fabriqué par exemple dans le même matériau que celui de la valise et qui est rigidifié par une nervure interne 39. Le bras 38 est guidé à son extrémité opposée le long d'un guide 40 disposé verticalement à l'intérieur d'un compartiment destiné à recevoir ledit bras qui est formé en dessous du côté 35.

Le bras 38 de la poignée 36 peut être extrait à travers une ouverture 41 formée dans un panneau 42 en matière matelassée qui est appliquée sur le côté 35 de la valise. Le panneau 42 est constitué en une matière identique à celle décrite ci-dessus pour le panneau protecteur 1.

Le panneau 42 comporte une zone matelassée 43 qui entoure une zone annulaire 44 servant de siège à la poignée 36 lorsque le bras 38 est rangé dans son compartiment en position hors service comme cela est représenté par les lignes en pointillés mixtes 45. Dans cette position la poignée 36 est repliée vers le bas autour de son pivot 37.

Pour conclure, l'ensemble ainsi décrit d'éléments de garniture permet de compléter de manière variée un grand nombre de sacs de voyage, de valises et analogues en assurant particulièrement une protection appropriée des zones qui sont sujettes le plus intensément aux coups et en éliminant la présence de parties saillantes.

Dans la forme pratique de réalisation de la présente invention, les matières utilisées la forme et les dimensions peuvent être quelconques selon les besoins.

5 Il doit d'ailleurs être entendu que la description qui précède n'a été donnée qu'à titre d'exemple et qu'elle ne limite nullement le domaine de l'invention dont on ne sortirait pas en remplaçant les détails d'exécution décrits par tous autres équivalents.

10

15

R E V E N D I C A T I O N S

1. Garniture pour sacs, valises et analogues, caractérisée en ce qu'elle est constituée par un panneau de protection (1) réalisé en une matière matelassée qui peut être appliquée sur la face avant desdits articles et en ce qu'elle est disposée longitudinalement sur cette face avant, de manière à suivre partiellement son bord, au moins une fente (9) étant formée sur ledit panneau de protection pour constituer l'ouverture d'un compartiment destiné à recevoir une étiquette (10) qui peut partiellement être dégagée et qui peut porter des inscriptions d'identification appropriées.

2. Garniture selon la revendication 1, caractérisée en ce que ledit panneau de protection est composé d'une paroi externe (4) réalisée en matière thermo-plastique, d'une couche intermédiaire (5) en matière expansée et d'une paroi interne (6) en tissu, lesdites parois externe et interne étant soudées par haute fréquence au moins dans une zone périphérique de manière à former une zone matelassée dont la forme est telle qu'elle suit au moins partiellement le profil dudit panneau de protection.

3. Garniture selon la revendication 1, caractérisée en ce que ledit panneau de protection comporte sur le côté opposé au compartiment de l'étiquette une fente additionnelle (15) qui constitue l'ouverture d'un compartiment associé propre à recevoir une poche (16) destinée à contenir un cadenas (17), ladite poche ayant à ses extrémités une paire de têtes (16a, 16b) en forme d'arc de cercle, la première tête (16a) étant appropriée pour empêcher une extraction complète de ladite poche de ladite fente tandis que la seconde tête (16b) forme la patte de préhension pour la poche.

4. Garniture selon la revendication 1, caractérisée en ce que ladite étiquette qui est réalisée en matière plastique semi-rigide possède à chacune de ses extrémités une tête en forme d'arc de cercle (10a, 10d) la première tête (10a) ayant une dimension agrandie de manière à former des épaulements qui sont propre à empêcher une extraction totale de l'étiquette hors de ladite fente, la seconde tête (10b) formant la patte de préhension de l'étiquette.

5. Garniture selon la revendication 4, caractérisée en ce qu'un trou (12) est prévu dans ladite seconde tête pour former le siège d'une broche d'accouplement (13) qui émerge de la surface externe dudit pan-

neau de protection pour retenir ladite étiquette dans sa position normale dans laquelle elle est insérée dans son compartiment.

5 6. Garniture selon la revendication 1, caractérisée en ce que ladite fente (9) est réalisée sur un côté dudit panneau de protection dans une partie surbaissée (8) de la zone matelassée.

7. Garniture selon la revendication 1, caractérisée en ce que ledit panneau de protection possède dans sa zone supérieure une dépression (19) de la zone matelassée qui est disposée longitudinalement et est limitée par une arête (20) qui suit la forme de la surface externe dudit
10 panneau, une fente longitudinale (21) étant réalisée dans la zone délimitée par ladite arête et constituant l'ouverture d'une poche qui est fermée au moyen d'une fermeture à glissière (22).

8. Garniture pour des sacs, des valises ou analogues, caractérisée en ce qu'elle comporte un élément de renfort (25) constitué par une
15 bande de matière plastique thermo-formée propre à être appliquée sur la surface supérieure desdits articles et qui forme une paire de renflements (29) qui sont disposés symétriquement par rapport à une zone centrale concave (30) supposée jouer le rôle de siège pour la poignée (31) des articles.

20 9. Garniture selon la revendication 8, caractérisée en ce que ladite poignée est rigidement accouplée au moyen d'une paire de charnière (32) traversant ledit élément de renfort et retenant un panneau raidisseur (33) en dessous dudit élément de renfort de sorte que ladite poignée peut être repliée à l'intérieur de ladite zone concave dans sa
25 position de non utilisation.

10. Garniture selon la revendication 8, caractérisée en ce que ledit élément de renfort est muni d'un bord incurvé (27) le long duquel il est associé avec les parois frontales et avec les côtés des articles.

30 11. Garniture pour sacs, valises ou analogues, caractérisée en ce qu'elle comporte un dispositif de préhension (34) qui est constitué par une poignée (36) pivotant à l'une des extrémités d'un bras (38) guidé verticalement à son extrémité opposée à l'intérieur d'un siège formé en dessous de l'un des côtés des articles, ledit bras pouvant être extrait à travers une ouverture (41) formée dans un panneau matelassé qui est
35 appliqué sur ledit côté des articles et comporte une zone matelassée (43) qui entoure une zone annulaire (44) propre à servir de siège à ladite poignée repliée dans sa position hors-service.

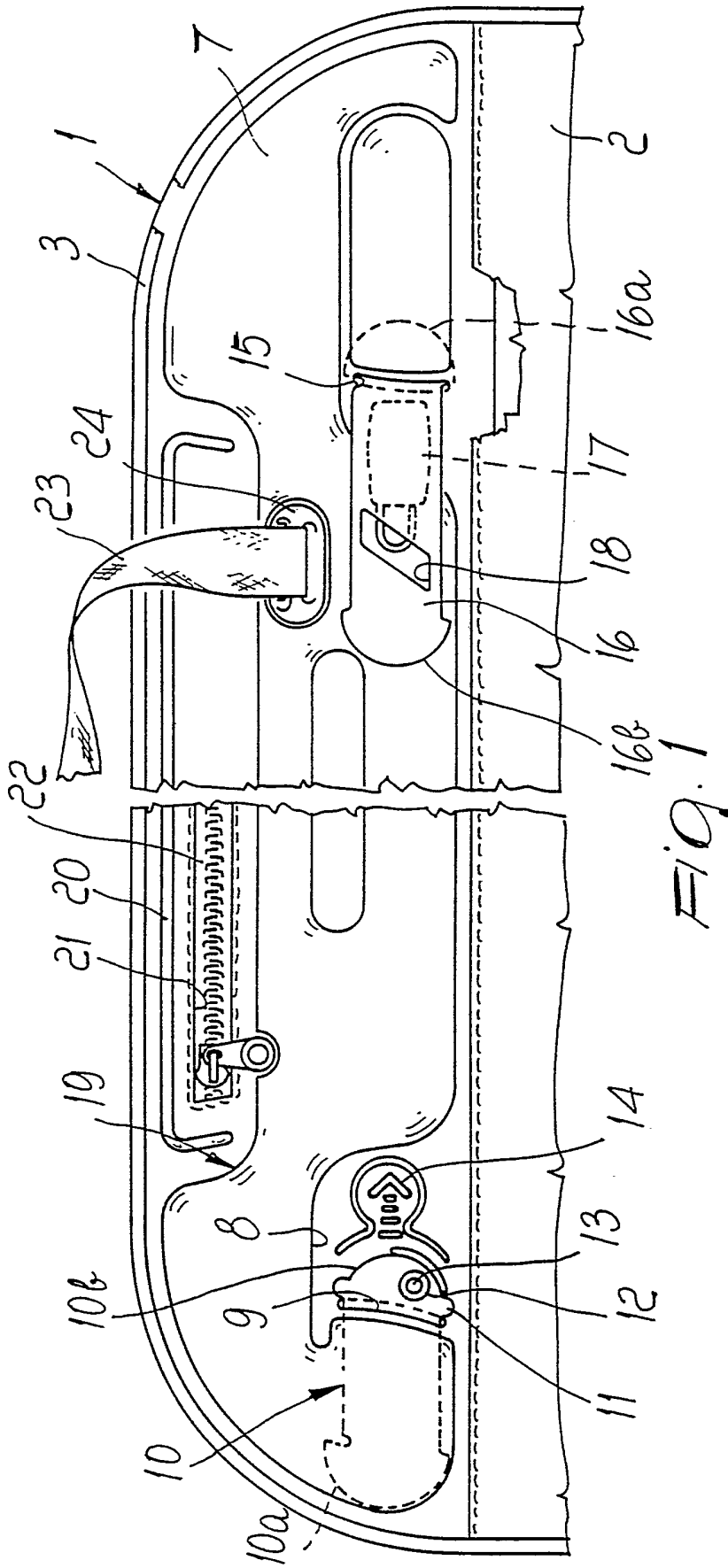


FIG. 1

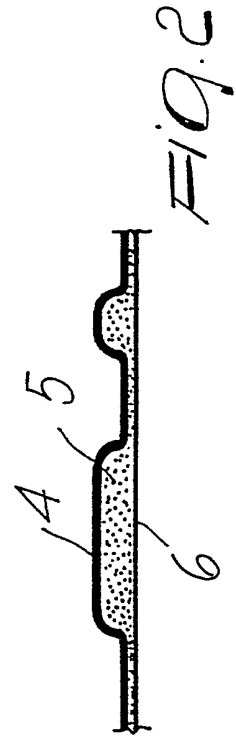
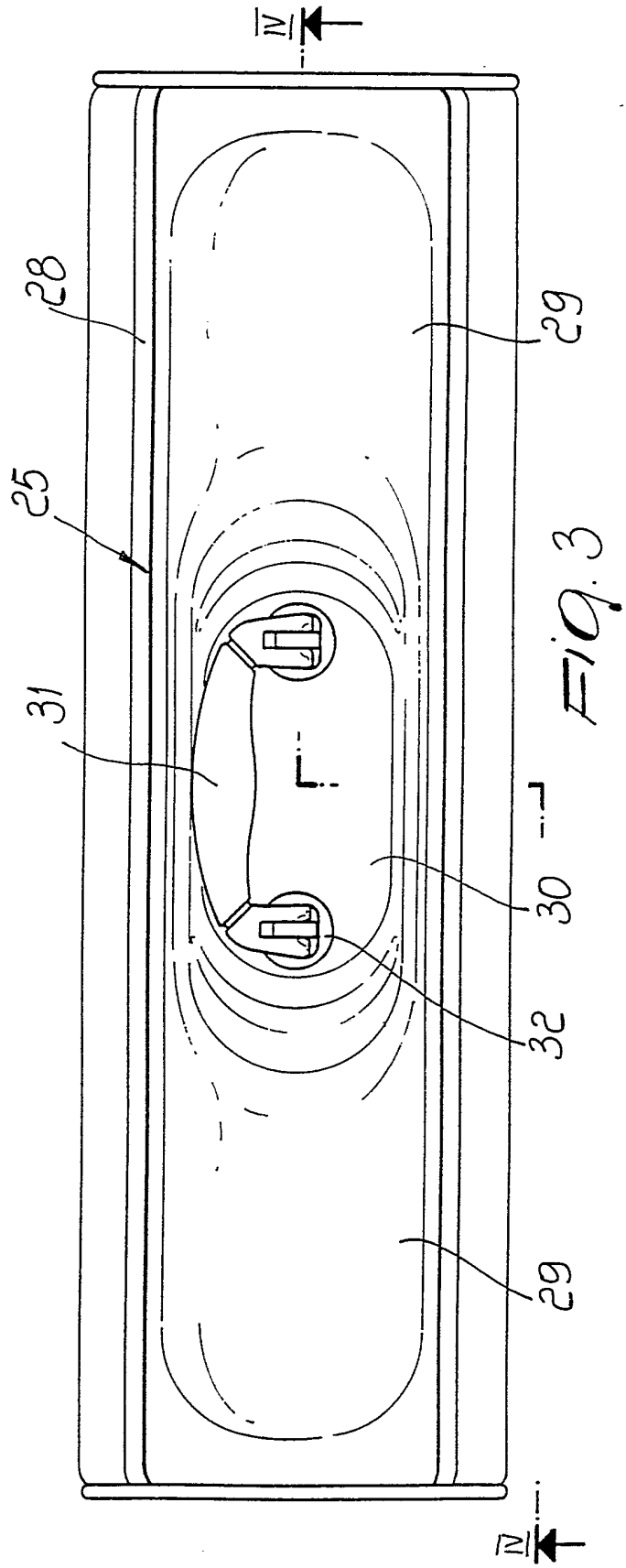
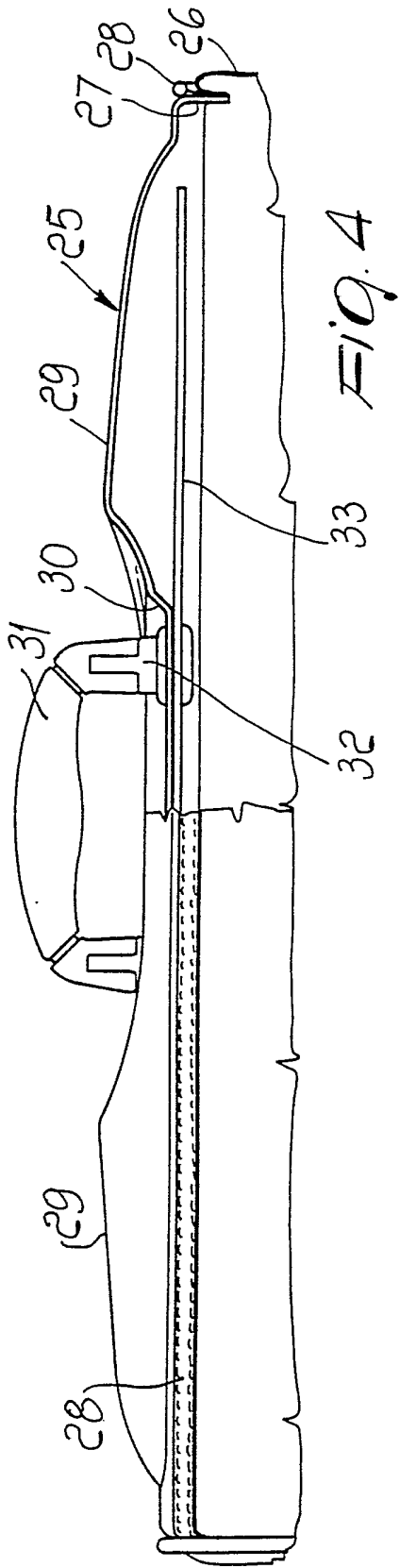


FIG. 2



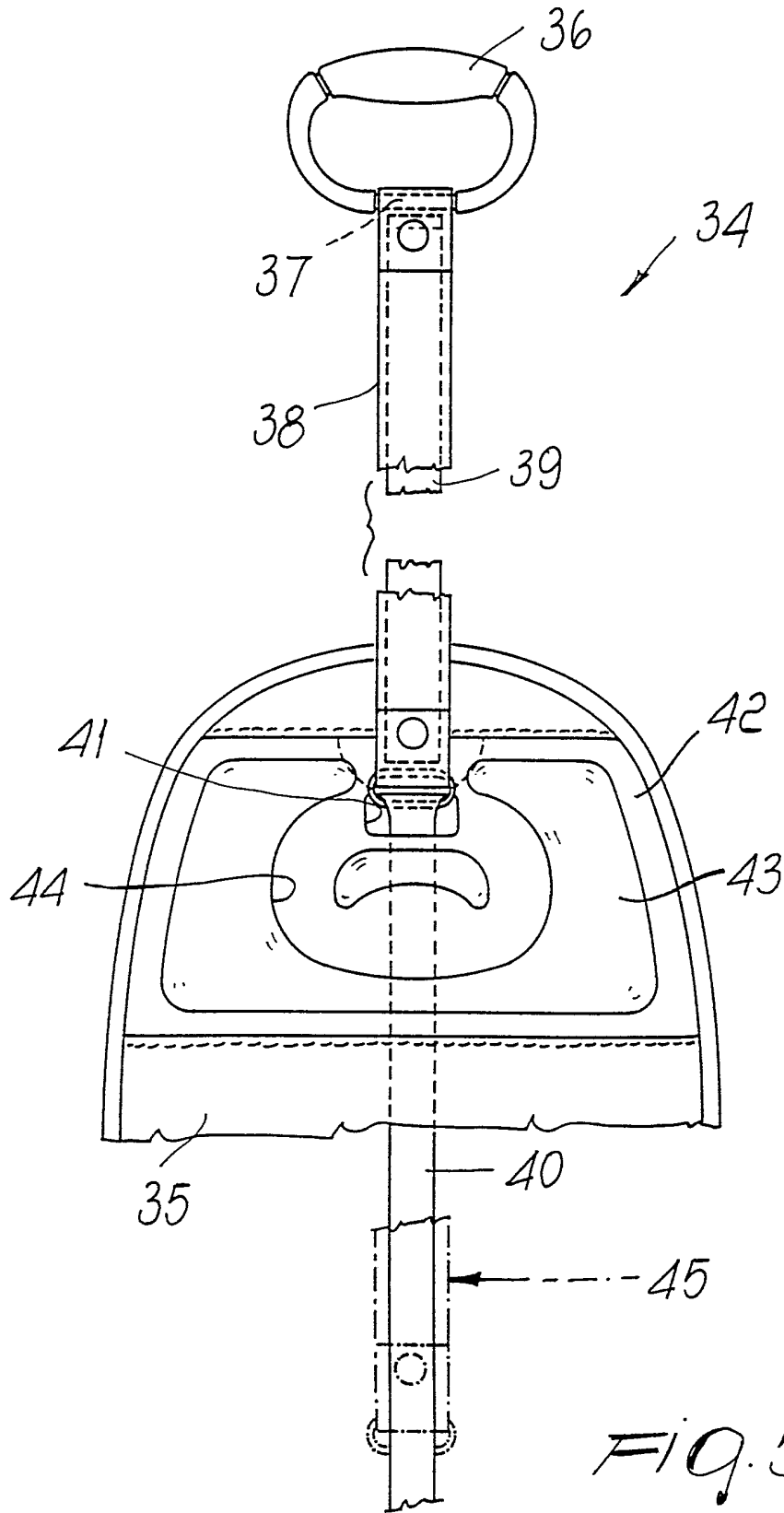


Fig. 5